

(fenêtrés sur .Nièvre)

BULLETIN DE LA SECTION NIEVRE DU SNUIPP-FSU

EDITO

Christophe Bolle

Le changement, quel changement ?

Le Ministre prône le retour de la confiance comme un des préalables pour faire avancer l'école. Mais cette confiance se construit avec des gestes concrets à tous les niveaux national, académique et départemental.

Par exemple, pourquoi avoir mis en place dans la Nièvre des restrictions radicales dans l'accès aux services de l'Inspection Académique qui entravent l'indispensable communication avec les représentants du personnel ?

De même, alors que les enquêtes montrent que les enseignants du primaire, échaudés par des années de mépris, aspirent à plus de reconnaissance et de considération, force est de constater que les décisions prises ou annoncées lors de la dernière CAPD ne vont pas dans ce sens. Loin de là !

Jugez-en vous-mêmes : profs des écoles sanctionnés, refus de promotion pour le seul motif que certains collègues sont en arrêt maladie et qu'il faut privilégier « ceux qui exercent », disparition de l'ISSR pour les postes fractionnés, impossibilité d'accéder à la hors-classe en cas de dépôt d'un dossier de départ à la retraite, etc...

On nous l'avait promis. Tout allait changer ! Jusqu'à aujourd'hui, on n'a pas senti le vent du changement. Est-ce l'héritage des habitudes des années passées dont il paraît difficile de se débarrasser ? Ou le mal est-il plus profond ? Les enseignants du premier degré, parmi les plus mal payés comparé aux pays de l'OCDE, attendent autre chose ! Et les paroles de bienveillance du Ministre ne suffiront pas à les satisfaire !

N°191
Décembre 2012

<http://58.snuipp.fr>

Tél. : 03 86 36 94 46
Courriel : snu58@snuipp.fr

Sommaire : P.2 : carrière : promotions, ISSR, permutations P.3 : actu : re-fondation de l'école, revalorisation P.4 : métier : rythmes scolaires

Encarts : bulletin d'adhésion, enveloppe

Dispensé de timbrage

NEVERS CDIS

Déposé le 14/12/2012



LE SNUIPP 58 VOUS SOUHAITE DE BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE



Pour
un
syndicalisme
combatif!

SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

FSU

BRÈVES

Le nombre du mois :

88

Comme le nombre de participants aux permutations informatisées cette année. Un nombre en baisse (95 participants les deux dernières années, 99 il y a trois ans).

La phrase du mois :

"Est-ce qu'il faut revaloriser les professeurs français? Je vous réponds oui"

Vincent Peillon, le 10 décembre, sur RMC et BFMTV, avant d'ajouter que... « cela ne pourrait se faire dès l'an prochain »...

Sur vos agendas

25 Janvier : groupe de travail « permutations » (vérification des barèmes).

15 février : groupe de travail « règles du mouvement ».

19 mars : CAPD liste aptitude des directeurs, congés de formation, postes adaptés, mesures de carte scolaire...

Accès à la hors-classe : nouvelles restrictions

Jusqu'en 2011, les collègues qui accédaient à la hors-classe et qui avaient demandé leur départ à la retraite étaient consulté(e)s par l'administration pour savoir s'ils renonçaient à leur départ pour bénéficier de cette promotion. Eh bien, désormais c'est terminé ! En effet, pour des raisons « techniques » (celles-ci ont bon dos et servent régulièrement à expliquer des décisions qui, bizarrement, sont toujours en défaveur des collègues...), les enseignants « retraitables » ne sont plus « promouvables »... Encore un progrès !



Postes adaptés et allègements de service : au 5 janvier

Les personnels enseignants confrontés à une altération de leur état de santé peuvent solliciter un aménagement de leur poste de travail (notamment un allègement de service) ou une affectation sur un poste adapté. Pour cela, prendre contact avec l'assistante sociale de l'inspection académique. Tout dossier devra être retourné pour le 5 janvier 2013 au bureau C7. Pour que nous puissions défendre les demandes en CAPD, envoyez-nous un double et prenez contact avec le SNUipp.



RÉSULTAT DES PROMOTIONS

Lors de la CAPD du 6 décembre, présidée pour la première fois par M. Stanek, nouveau Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Nièvre, les promotions des professeurs des écoles (aucun instituteur n'était promouvable) ont été étudiées. Pour ce qui constitue depuis de (trop) nombreuses années la seule possibilité pour les collègues de « gagner plus »...

Promotions des professeurs des écoles (barèmes des derniers P.E. promus dans chaque échelon) :

Pour passer du ...au...	Barème du dernier promu au GC	Nbre	Barème du dernier promu Au choix	Nbre	Nbre de promus à l'Anc.
3e au 4e		Automatique			3
4e au 5e	28,000	18			45
5e au 6e	33,000	16	31,911	25	11
6e au 7e	38,000	18	36,400	29	14
7e au 8e	44,000	19	42,989	28	10
8e au 9e	55,800	9	49,833	23	9
9e au 10e	65,784	13	56,858	18	7
10e au 11e	70,760	10	70,970	15	4



ISSR POSTES FRACTIONNÉS : BIENTÔT FINI ?

Les collègues sur postes fractionnés (qu'ils soient TRS ou non) avaient droit jusqu'à maintenant à l'indemnité de sujétion spéciale de remplacement (ISSR) comme n'importe quel autre collègue titulaire remplaçant.

Or, suite à l'installation du logiciel « ARIA » (aide au remplacement dans les inspections académiques), les personnels nommés sur ces postes ne devraient plus la « toucher » à partir de janvier 2013. A la place, ils devraient bénéficier de frais de déplacement (beaucoup moins avantageux). Nous avons fait remarquer que les collègues ayant postulé sur ce type de postes en avril dernier l'avaient fait avec l'assurance de bénéficier de l'indemnité. L'administration nous a assuré lors de la CPAD qu'elle allait essayer, "dans la mesure de ses possibilités", de reporter cette décision à septembre 2013. A suivre...

PERMUTATIONS : ENCORE POSSIBLE ?

Les inscriptions pour les permutations informatisées sont closes depuis le 4 décembre. Que faire en cas de mutation tardive du conjoint, de modification de votre situation ? Comment annuler une demande ? Mode d'emploi.

Dans le cas d'une mutation imprévisible du conjoint, non connue au moment de la saisie des vœux, **il est encore possible de participer aux permutations informatisées** en téléchargeant un formulaire spécifique sur le site <http://www.education.gouv.fr/> rubrique « Concours, emplois et carrières - les personnels d'éducation et d'orientation les promotions, mutations et affectations - Siam : mutations des personnels du premier degré, chapitre "Situations professionnelles particulières". Ce formulaire est à envoyer à votre DA-SEN avant le 1er février 2013. La même procédure est à effectuer avec le formulaire adéquat pour **annuler une demande ou la modifier** pour tenir compte de la naissance d'un enfant ou déclarer une grossesse.

Un **groupe de travail départemental** aura lieu à l'inspection académique le 25 janvier prochain. A cette occasion, les barèmes des candidats au départ seront vérifiés, ainsi que les demandes de bonification exceptionnelle. **Envoyez-nous un double de vos dossiers** (confirmation et pièces justificatives à SNUipp 58, Bourse du travail, 58000 Nevers) en même temps qu'à l'administration. Cela permet aux élus du personnel du SNUipp-FSU 58 de vérifier que celui-ci est complet et pris en compte, et de vous informer régulièrement.





REFONDATION : ASSEZ DE « COM », UN VRAI PLAN DE CONCERTATION !

Le dialogue social érigé en méthode pour la refondation de l'École par le ministre de l'Éducation nationale accumule les ratés. Après avoir pris connaissance du projet de Loi d'orientation et de programmation de l'École et son rapport annexé sur les sites d'information en ligne, le

SNUipp-FSU découvre l'agenda des chantiers éducatifs de la Refondation sur BFM/TV et sur France Inter. A priori, le ministre semble préférer les plans de communication à la méthode sereine et constructive de la concertation.

Le 10 décembre dernier, le ministre a évoqué dans les médias une grande négociation sur le métier, incluant l'évolution de carrière, le temps de travail et la revalorisation salariale. Le 12 décembre, il récidivait en affirmant que la discussion pourrait prendre de un à trois ans. Monsieur le ministre, qu'en est-il vraiment ? Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, des discussions sont en cours sur les obligations de service des enseignants des écoles. Si maintenant, le ministre veut y adjoindre l'amélioration des carrières, les questions salariales, il doit les inscrire à l'agenda officiel des négociations.

Le SNUipp-FSU est tout à fait favorable à des discussions sérieuses sur tous ces sujets. Les missions des enseignants du primaire ont évolué sans qu'elles soient reconnues dans la définition du métier. Aujourd'hui, le temps de travail d'un enseignant du primaire (enseignement, préparation de la classe, rencontre des parents et des partenaires, travail en équipe...) s'élève à 43 heures par semaine.

La scolarisation des moins de trois ans, le plus de maîtres que de classes, la transition école-collège inscrits dans la Loi vont désormais nécessiter du temps supplémentaire de travail en équipe pour élaborer et faire vivre ces projets pédagogiques. Le métier d'enseignant doit prendre en compte le temps nécessaire à ces activités professionnelles au service de la réussite des élèves. Il doit aussi être revalorisé.

Rythmes scolaires, ouverture de discussions sur la revalorisation des salaires, évolution du métier d'enseignant, **les sujets s'entassent mais plus personne n'y comprend rien**. Il faut très vite clarifier la méthode et mettre en place un agenda social de la refondation précis et transparent comme le SNUipp-FSU le demande depuis des mois. La refondation ne peut pas être qu'un slogan. Les enseignants attendent des réponses concrètes à leurs revendications pour avoir les moyens et le temps de bien travailler à la réussite des élèves.

« DIGNES » D'ÊTRE MIEUX PAYÉS !

Le ministre Vincent Peillon le reconnaît lui-même : « il serait digne » de mieux payer les enseignants. Et de fait, les chiffres sont éloquentes. Un enseignant français du primaire gagne en moyenne 320 € de moins que ses collègues européens et, en milieu de carrière, 600 € de moins qu'un enseignant du secondaire. Il est urgent de résorber ce décalage salarial.

Pour la première fois, un rapport de la fonction publique considère que les PE ne se situent plus dans la catégorie « profession intellectuelle supérieure » mais dans celle des « professions intermédiaires ». À ce constat, s'ajoute celui d'un sous-salaire des femmes (interruptions de carrière, temps partiels, accès plus complexe à des fonctions de responsabilité) dans un métier féminisé à plus de 80 %. Les femmes enseignantes du 1er degré sont rémunérées en moyenne 1960 € contre 2070 € pour les hommes. Des écarts qui croissent au fil de la carrière.

RE-Valoriser le métier

« Faire carrière » dans le corps des professeurs des écoles est de moins en moins valorisant et l'on peut s'inquiéter pour les recrutements à venir. L'annonce de la poursuite du gel du point d'indice est un signe supplémentaire peu encourageant. C'est pourquoi le SNUipp-FSU demande l'ouverture rapide du dossier de la revalorisation qui participe à la priorité à l'école primaire affichée par le président de la République.

La grille des salaires de novembre 2012, actualisée pour prendre en compte l'augmentation du prélèvement pour pension civile, qui passe de 8,39 % à 8,49 % laisse apparaître une nouvelle dégradation de la rémunération pour les enseignant-e-s des écoles.

Le SNUipp les invite à se mobiliser et à envoyer une carte au ministre de l'Éducation nationale « Mieux rémunérer les professeurs des écoles : c'est maintenant ! ». Vous pouvez signer cette carte à l'adresse suivante : <http://www.snuipp.fr/revalorisation>.

La remise de ces cartes sera organisée en janvier 2013.



BRÈVES

Calendrier 2013-2014 : bon pour... le ski !

Le GSE a voté unanimement contre le projet de calendrier scolaire 2013-2014. Malgré cela, le ministère a décidé de maintenir son application.

Un autre calendrier scolaire était pourtant possible. La première mouture présentée par le ministère allait vers une meilleure alternance, 7 semaines de classes et 2 semaines de congés. Dans cette première version, malgré le zonage, toutes les écoles avaient entre 6 semaines et 8 semaines de classes entre les périodes de vacances.

Le ministère a préféré prêter une oreille bienveillante aux stations de ski en avançant les vacances de printemps. Au final, élèves et enseignants de la zone C (première zone en vacances de printemps) auront une dernière période de classe portée à 10 semaines. L'intérêt de l'enfant porté pourtant comme un étendard par le ministre quand il s'agit de la semaine a soudainement disparu sous le manteau neigeux des professionnels du tourisme en ce qui concerne l'organisation de l'année. Un peu de cohérence ne nuit pas !

La FSU 58 en congrès

La FSU se réunit en congrès tous les 3 ans (congrès national à Poitiers en février 2013) afin de discuter, d'échanger mais aussi de d'insuffler l'orientation et la ligne directrice du syndicat. Le congrès de la FSU 58 se déroulera les mardi 15 janvier et mercredi 16 janvier 2013 au LEGTA de Nevers, à Challuy, 243 Route de Lyon. La participation est ouverte à tous ses adhérents, dont ceux du SNUipp. Les thèmes de discussion sont consultables sur le site de la FSU 58.

La participation n'implique pas la présence lors des deux jours mais nous avons besoin de la présence de nos adhérents pour faire vivre le débat et avoir un syndicat qui reflète l'opinion de ses syndiqués. La présence le mardi donne droit à une autorisation d'absence. En faire la demande rapidement (avant le 8 janvier) à sa circonscription. Le repas est pris en charge par la fédération FSU 58. Inscriptions sur fsu58@fsu.fr



LE POINT DE VUE DU SNUIPP

Les enseignants des écoles sont très partagés sur la réforme des rythmes. C'est un des enseignements de l'enquête que le SNUipp a proposée à toute la profession. La moitié d'entre eux sont favorables au passage à la semaine de 4 jours et demi, et s'ils souhaitent un changement, c'est surtout sur la mise en place d'une alternance entre 7 semaines de classe et 2 semaines de vacances pour 85% d'entre eux. De même, 61% réclament des cours finissant à 15h30.

Les rythmes scolaires actuels ne sont pas satisfaisants pour les élèves comme pour les enseignants. Le SNUipp-FSU souhaite une réforme mais pas n'importe laquelle. Il porte l'idée qu'il faut repenser les temps et les contenus pédagogiques pour assurer la réussite des élèves. Des évolutions sont indispensables pour la rentrée 2013 avec notamment une révision des programmes et l'abandon du dispositif actuel de l'aide personnalisée.

Des améliorations concernant les obligations de service des enseignants du primaire sont indispensables. Le SNUipp-FSU demande une baisse du temps d'enseignement à 23 heures et 3 heures pour la préparation de classe, la concertation, le travail en équipe. Il est temps de reconnaître tous les aspects de leur métier que l'enquête « la face cachée du travail » a mis en lumière.

Passer à quatre jours et demi doit conduire à **des journées scolaires allégées.** Les enseignants doivent pouvoir terminer leur journée vers 15h30 et le mercredi après-midi doit obligatoirement rester un temps personnel.

Enfin, **le pouvoir d'achat des enseignants des écoles** ne doit pas une nouvelle fois être amputé par les surcoûts engendrés par la demi-journée supplémentaire de classe (frais de transports et de garde d'enfants). Professeur des écoles est un métier exigeant mais absolument pas valorisé voire même déclassé comme le souligne un récent rapport sur les salaires dans la Fonction publique.

Pour le SNUipp-FSU, **il est grand temps que cette situation change !**



Un cadrage national indispensable !

L'organisation de la semaine sera fixée par le DASEN sur proposition du conseil d'école ou de la commune. Les communes devront faire savoir, pour le 1er février, si elles décident d'appliquer la semaine de quatre jours et demi dans le primaire à la rentrée 2013, ou si elles attendront un an de plus comme leur en a donné la possibilité François Hollande. Elles proposeront leur projet éducatif au DASEN qui devra ensuite arbitrer. Un même département pourra donc avoir des écoles à quatre jours et d'autres à quatre jours et demi. Les discussions doivent reprendre au plus vite et aboutir à un cadrage national précis avant que les incompréhensions et le désordre ne s'installent.

L'organisation du « temps élèves »

Les 24 heures hebdomadaires seraient maintenues. Elles pourront être réparties avec un maximum de 5 h 30 par journée de classe, et 3 h 30 par demi-journée. L'aide personnalisée, quant à elle, serait remplacée par un temps d'activités pédagogiques complémentaires (!), inscrit au service des enseignants et organisé en « groupes restreints ». Son volume horaire n'est à ce jour pas encore défini. Le contenu de ces temps complémentaires apparaît ouvert (aide au travail personnel, aide aux élèves en difficulté, activités liées au projet d'école...). De plus, son organisation serait laissée à l'initiative des équipes. Les contrôles tatillons voire la caporalisme sont à bannir. Le SNUipp prend acte de la fin de l' "Aide Perso" dans sa forme actuelle, une demande d'ailleurs clairement exprimée dans la consultation qu'il a organisée auprès des enseignants des écoles.

Consultation des enseignants !

En tout état de cause, le SNUipp-FSU continue de porter dans les discussions des exigences d'améliorations concrètes des conditions de vie professionnelles et personnelles des enseignants des écoles et des attentes ambitieuses pour les élèves. Le SNUipp ne fera rien sans les enseignants. En janvier, à l'issue des discussions, il consultera les enseignants sur le projet global du ministère concernant ce dossier.

RYTHMES : OÙ EN EST-ON ?

Les syndicats étaient réunis rue de Grenelle, mercredi 5 décembre, sur le dossier des rythmes scolaires. Une première clarification mais des questions lourdes qui restent à négocier, notamment sur les obligations de service des enseignants et leur revalorisation. Point de situation.

Pas sans les enseignants !

Il s'avère qu'ici et là, des écoles découvrent que leur commune envisage une nouvelle organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2013. Pour le syndicat, cette décision ne peut se prendre sans l'avis des enseignants d'autant qu'à ce jour, les négociations sur leurs obligations de service ne sont pas achevées. Le SNUipp a décidé de s'adresser directement et publiquement aux associations des Maires de France pour que l'avis des enseignants soit pris en compte via les conseils d'école. Dans ce cadre « *les conseils d'école doivent participer activement aux choix de l'organisation du temps scolaire de la semaine et à l'élaboration éventuelle d'un projet éducatif territorial* ». Nous avons écrit à l'association des Maires de la Nièvre et nous proposons également aux équipes d'écoles d'adresser à leur maire un courrier type de même nature (voir modèle de lettre sur notre site) et de réunir un conseil d'école exceptionnel sur le sujet.

Et notre temps de travail ? Et nos salaires ?

Si des premiers éléments de réponses ont été apportés sur le rythme des élèves, rien n'est cadré concernant le temps de travail des enseignants. Les discussions sur la redéfinition de leurs obligations de service doivent se poursuivre en janvier. L'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants concourt à la réussite des élèves. Les deux vont de pair. Pour le SNUipp, la discussion ne peut se réduire à une redéfinition des seules 60 heures de l'aide personnalisée transformée en Activité pédagogique complémentaire. Nous demandons une redéfinition complète des 108 heures qui prennent entièrement en compte une partie de la face cachée de notre travail (temps de travail en équipe, de rencontre avec les parents et les partenaires pour les élèves en difficultés, en situation de handicap, ...). De plus, nous continuons de demander une compensation financière des surcoûts engendrés par le passage à la semaine de 4,5 jours mais aussi une concrète revalorisation des rémunérations des enseignants et une amélioration de leur déroulement de carrière.

